

ARRETE N° 230202P

Arrêté portant sur la composition du jury de Diplômes d'Etudes Universitaires de TEChnologie (DEUTEC) de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Le Directeur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM),

Vu le Code de l'Education et notamment article R715-9 et suivants,

Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Vu le règlement des études FISE 2022/2023 et notamment son Article VI-1 : Attribution du DEUTEC de l'UTBM de l'Université de Belfort-Montbéliard et ART VI.2 : Attribution du Bachelor Sciences et Technologies de l'UTBM.

Arrête

Article 1 :

Le DEUTEC (Diplôme d'Etudes Universitaires de TEChnologie) est un diplôme de niveau bac+2 qui sanctionne les études du Tronc Commun (TC) de la formation d'ingénieur. Il est délivré par un jury d'attribution du DEUTEC. La composition du jury d'attribution du DEUTEC est fixée par le directeur de l'UTBM sur proposition de la DFP.

Article 2 :

Une attestation de grade de Bachelor en Sciences et Technologies de l'UTBM sanctionne les études portant sur les trois premières années de la formation postbac. Le grade de Bachelor est délivré par un jury d'attribution du Bachelor. La composition du jury de Bachelor est fixée par le directeur de l'UTBM sur proposition de la DFP.

Article 3 :

Le jury du Diplôme d'Etudes Universitaires de TEChnologie (DEUTEC) et le jury de grade de Bachelor se réuniront et seront composés comme suit :

Mercredi 8 février 2023, après-midi, en salle P241 (Sevenans)

Composition du jury :

- **Florence BAZZARO – Directrice aux Formations et à la Pédagogie**
- **Mohamed TACHIKART – Responsable du Tronc Commun**

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de Belfort-Montbéliard est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice académique de la région Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités. Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de Belfort-Montbéliard et sur l'intranet de l'établissement – NUXEO.

Fait à Sévenans, le 01 février 2023.

Le Directeur,

Par déléation,
le Directeur général des services

Ghislain MONTAVON
Jérôme CHAUSSON